

## Proposition d'amendement à l'Annexe 9 du CUU

### Historique

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Romain MOULIN	05/05/2019	Annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1	Rédaction
Romain MOULIN	14/04/2020	Annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1	Modification du texte
Romain MOULIN	12/10/2020	Annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1	Modification du texte
Décision du GT VTE	23/03/2021	Annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1	Selon PV GT VTE 03/2021
Décision du GE UW	23/04/2021	Annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1	Selon PV GE UW 04/2021
Décision du CC CUU	14/06/2021	Annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1	Approuvée

<b>Titre</b>	Proposition de modification de l'annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1 – Corps de boite
<b>Proposition de modification introduite par : EF / détenteur / autres instances</b>	ATIR-RAIL, VTG, UIP
<b>Proposition de modification pour :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <input type="checkbox"/> Annexe 11
<b>Emetteur :</b>	Romain MOULIN
<b>Lieu / date :</b>	05/05/2019
<b>Description succincte :</b>	Proposition de modification de l'annexe 9, appendice 1, Code 1.8.1.1 - Corps de boite

## 1. Situation de départ (réelle)

<b>1.1. Introduction</b>
Certaines EF ont réformé des wagons équipés d'essieux disposant de boîtes d'essieux sans couvercle selon leur conception pour couvercle de boîte manquant (code 1.8.1.1). Ce type de boîte n'ayant jamais de couvercle, une clarification semble nécessaire.
<b>1.2. Mode opératoire</b>
Des wagons sont réformés à tort en raison d'une application incorrecte du CUU en vigueur.
<b>1.3. Anomalie / Description du problème</b>
Le CUU ne précise pas que certains types de boîte n'ont pas de couvercle. Cette précision devrait être ajoutée à l'appendice 1 de l'annexe 9.
<b>1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN,EN)?</b>
<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, à savoir
<small>**ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (source : Règlement (source : Règlement CE n°352/2009, Art. 3)</small>
<small>"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)</small>

## 2. Situation recherchée

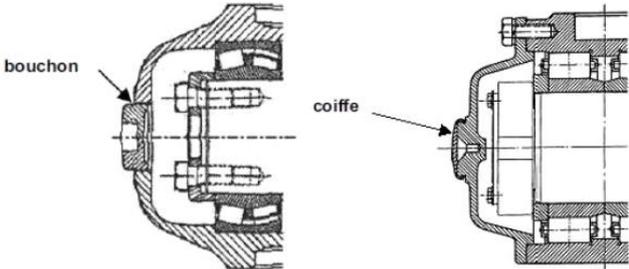
<b>2.1. Elimination du défaut/problemème (solution recherchée)</b>
L'introduction d'une information complémentaire permettra de prévenir ce type de réforme.

## 3. Modification/texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU:

Code couleur pour les modifications :  
**Noir**: Texte en vigueur, pour info et reste inchangé  
**Rouge**: nouveau Texte  
**Bleu**: (évent. barré): texte sera effacé

Photos :



Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de Défaut
<b>Boite d'essieu</b>	1.8			
	1.8.1	Boîte		
	1.8.1.1	Boîte non étanche Anomalies permettant l'entrée d'eau ou de poussières - corps de boîte fissuré ou cassé - bouchon manquant (NB : la perte d'une coiffe de protection de cône de centrage est admise) - <b>excepté les types de corps de boîte sans couvercle</b>	Retrait	4
				

#### 4. Motif:

Cette clarification permettrait de sensibiliser les experts wagons responsables sur ce sujet.

#### 5. Evaluation des impacts possibles positifs et négatifs

*Evaluation par ex. Exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ....), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).*

*Justification des constatations*

Exploitation

Impacts positifs : Pas de réforme de wagon injustifiée

Impacts négatifs : Aucun

Coûts :

Impacts positifs : Pas de temps d'arrêt inutiles qui conduisent à une perte d'utilisation.

Impacts négatifs : Aucun

Administration, Interopérabilité, Sécurité, Compétitivité :

Impacts positifs : Aucun ou voir ci-dessus

Impacts négatifs : Aucun

## 6. Analyse de risque relative à la proposition d'amendement

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Etude de sécurité effectuée par :

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif :	
<b>6.2. La modification est-elle significative?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif :	
<b>6.3. Détermination et classification du risque</b>	<input checked="" type="checkbox"/> sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale :	
6.3.2. Effet de la modification en cas d'anomalies/écarts par rapport à l'exploitation normale :	
6.3.3. Utilisation abusive du système possible :	
<input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> oui, description de l'abus du système :	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque risque, on sélectionne l'un des critères d'acceptation du risque suivants :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• "règles reconnues de la technique"</li> <li>• Recours à un référentiel</li> <li>• Evaluation explicite des risques</li> </ul>	
<b>6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation :	
Joindre le résultat de l'évaluation en annexe :	(Annexe)